



Commission Nationale de Suivi du régime de prévoyance des Personnels d'enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05

Tél : 0153737440 – prevoyance@branche-eep.org

Relevé de décisions

Objet : taux de revalorisation des rentes

Les partenaires sociaux ont décidé d'appliquer un taux de revalorisation des rentes en cours pour le personnel des enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat de 1% à effet du 1^{er} novembre 2025.

Paris, le 1^{er} novembre 2025

Thierry Courrège
Collège des établissements financeurs
Présidente de la CNSP

Francis Castelain
Collège des participants
Vice- président de la CNSP